

Compte Rendu de conseil municipal

Séance du 24 mars 2023

Programme de rénovation de la voirie 2023

Le conseil valide la proposition d'Eurovia pour un montant de 48 911.90 € TTC pour le programme de rénovation de voirie 2023 sur les routes des Répilleries, des Corbinières et du Grand Beaumont, des « Brodais », de « La Miottière », de « la Filaisière » et ses routes annexes.

Aménagement de sécurité temporaire en entrée de bourg

Le conseil valide l'achat de panneaux pour 1 387.69 € HT pour l'aménagement de sécurité rue St Liffard (chicane)

Signalisation parking « Grenier de Grand-mère »

La signalétique PMR sera installée sur le parking du « Grenier de Grand-mère »

Maintenance du site Internet

La mise à jour du site internet va nécessiter l'intervention d'un informaticien.

Achat de supports publicitaires

Le conseil a revu le principe d'affichage pour annoncer les événements municipaux. Il opte pour une série de 3 bâches indiquant « Marché » et interroge les fournisseurs pour une solution interchangeable pour les mentions « de printemps », d'automne » et « de Noël ». Les dates seront ajoutées de façon temporaire pour chaque événement.

Pour le projet du centre bourg, le conseil valide l'achat d'un panneau pour la présentation du projet pour un montant de 256 € HT et un pour la recherche des professionnels pour 72.00 € HT.

Cela permettra d'informer le public et de meubler les vitrines avant le début des travaux

Provisions pour créances douteuses

Un crédit de 171.37 € est inscrit au BP2023 pour couvrir les éventuelles créances de 2021 et 2022 qui ne pourraient être recouvrées par le Trésor Public

Affectation des taxes de raccordement au réseau EP EU du lotissement

Considérant que les travaux du réseau d'assainissement du lotissement du Guesclin ont été entièrement financés par le budget du Lotissement, le conseil valide l'encaissement des taxes de raccordement des terrains sur ce même budget.

Budget

Le conseil valide les écritures comptables liées aux amortissements et affectation de résultat.

Vote des Comptes administratifs 2022

Le conseil valide les comptes administratifs de l'année 2022 (consultables en mairie).

Le compte administratif principal présente un excédent de 194 443.41 € qui s'explique par des dépenses prévues en 2022 mais facturées début 2023, des dépenses non réalisées et des recettes supplémentaires sur les dotations d'Etat.

Vote des Budgets primitifs 2023

Le conseil valide les Budgets primitifs 2023. Le budget principal prévoit en plus des dépenses habituelles de gestion courante des travaux de rénovation de voirie, de bâtiments, d'acquisition de matériel technique divers. La réhabilitation de l'ensemble immobilier en centre bourg constituant le principal projet pour 2023, il concentrera la quasi-totalité du budget d'investissement.

Avis sur demande d'augmentation des effectifs au GAEC Beaumont Féraud

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'extension d'élevage du GAEC Beaumont Féraud suite à l'enquête publique ouverte du 30-01 au 03-03-2023.

Convention relative à la signalisation de la V409

Le conseil donne un avis favorable à la convention avec le Département pour la signalisation de la V409 qui relie Nantes au Mont St Michel pour les vélos

Edition 2023 « Dis-moi Dix mots »

Les animations dans le cadre de l'édition 2023 de « Dis-moi dix mots auront lieu les 13 avril à l'école (Dictée intergénérationnelle avec les séniors), 29 avril au marché de printemps (animations en lien avec les producteurs et la médiathèque), 13 juin lors des portes ouvertes de l'école (Théâtre autour des mots)

Spectacle « Alexis Lapin »

Le conseil municipal valide l'accueil du spectacle d'Alexis Lapin à la salle Auguste Pavie le vendredi 12 mai et accepte la mise à disposition gratuite de la salle à cette occasion.

Epicerie solidaire

Le projet d'épicerie solidaire à Retiers est en cours d'élaboration depuis que le secours catholique n'a plus le droit de distribuer de repas. Une association composée de bénévoles et d'élus doit être constituée. Une réunion publique de présentation du projet aura lieu à Retiers le 31 mars prochain.

Nomination « Citoyens de la Paix »

L'association des Anciens combattants souhaite que 2 représentants du conseil municipal adhèrent à l'association en tant que "Citoyens de la Paix". Colette Gendrot est déjà adhérente et contribue depuis plusieurs années au devoir de mémoire en associant les enfants de l'école aux cérémonies commémoratives des armistices.